

Fascicule 1

Y. CHEVILLOTTE

PETITE CHRONIQUE D'HISTOIRE LOCALE

Recueil des articles parus dans le Bulletin Communal de

Plougonvelin en 1987 et 1988.

- Débarquement d'une patrouille anglaise (1803)..... page 1
- Traces d'habitat ancien (fin de la période gauloise) page 2
- Le "Nom de la rose" (1653)page 5
- Une bagarre sanglante (1786)page 7
- La tragédie du "Glaneur"(1808)page 9
- Un conte de Noël : nos Saints et les bêtespage 14
- La Corvée royale d'entretien des "Grands Chemins" (1768) ...page 17
- Inégalitéspage 22
- Histoire de la dune du Trez-Hir (1677-1986)
 - L'ancienne batterie des Longs-Sablon.....page 23
 - Achat par la communepage 24
 - Projet d'un parc à huîtrespage 25
 - Impécuniosité de la commune et ventepage 26
- Le pauvre et sa vache au milieu du 18e sièclepage 31
- Vieilles pierres de Saint-Mathieu (1672)page 34
- Une chronique édifiante (1753)page 35

En couverture. L'Eglise de Plougonvelin. Carte postale de la collection de Monsieur Goachet.

Le 13 juin 1803, c'est la guerre. La croisière anglaise est au large du Conquet. Descente à terre d'un détachement ennemi à Saint-Mathieu Attitude courageuse du gardien du télégraphe.

22 messidor - an XI. Le Maire du Conquet à Monsieur le Sous-Préfet de Brest.

"Je vous annonce, Citoyen, que dans la nuit dernière environ 20 anglais sont descendus à terre près les signaux de Saint-Mathieu (le sémaphore) situés en la commune de Plougonvelin et distante d'une petite lieue du Conquet. Ils ont voulu entrer dans le corps de garde des signaux sous prétexte de patrouille et sur le refus formel du gardien, ils ont brisé une fenêtre, comptant sans doute entrer par là, mais le gardien menaçant avec une hache à la main de couper le col au premier qui entrerait, aucun n'a osé se mettre en but à sa fermenté. Ils ont fini par couper les drisses et drailles du télégraphe et ont emporté les 3 globes.

Le Commandant du 4^e arrondissement m'ayant dit il ya quelques jours qu'il ne répondait pas de notre côte parce qu'il n'avait pas assez de troupe, je fais commander chaque nuit une patrouille de Garde Nationale pour y parcourir les côtes. Les batteries se trouvent presque sans monde. Je compte dès aujourd'hui y faire envoyer des hommes de la Garde Nationale pour y faire le service de nuit en attendant des canonniers garde-côte. Mais pour les mettre à même de faire le service avec sûreté, je vous invite de faire délivrer pour ma commune 50 fusils et 1 000 cartouches que je ferai prendre par les bateaux affectés aux transports militaires, si mieux n'aimiez les faire envoyer ici par terre, et le tout le plus tôt possible pour prévenir tout danger.

J'ai l'honneur de vous saluer."

Archives municipales du Conquet, série D.

Traces d'habitat ancien à la zone artisanale de Plougonvelin

Trois découvertes permettent d'affirmer une occupation assez longue du site.

1) En 1968, un souterrain de l'âge de fer fut découvert lors des travaux d'élargissement de la route qui mène de Toul-Ibin à Kerdoniou.

Ces souterrains très abondants à l'époque gauloise en Armorique sont creusés dans le sous-sol, là où celui-ci est assez tendre et sont d'époque antérieure à l'occupation romaine. (1)

Vers l'an 50 avant Jésus-Christ les Gaules étaient entièrement conquises.

2) Un fond de cabane est visible en face de l'atelier de mécanique de Mr Bleunven sur la route de Brest au Conquet.

On sait bien comment étaient bâties les maisons gauloises dans notre région, depuis les fouilles et découvertes faites à la zone industrielle du Braden à QUIMPER, et vulgarisées lors de l'exposition, sur les Celtes, l'an dernier à DAOULAS.

C'était de grandes maisons couvertes de chaume, dont on connaît la taille par la trace des pieux visibles lors du décapage des surfaces.

Les côtés étaient faits de branchages entrelacés recouverts de terre glaise.

Quand ces maisons étaient incendiées volontairement ou accidentellement, le niveau du sol reste visible par la couche rougie d'argile du torchis des parois.

3) Ces deux découvertes m'ont amené à explorer les tranchées du drainage des terrains de la C.P.S.

Près de la route de Kerdoniou, dans une argile verte avec des trainées ferrugineuses provenant de la décomposition d'un filon de dolérite, dans ce qui semble être le lit d'un ruisseau comblé, j'ai ramassé :

- de nombreux fragments d'argile rougi provenant de la cuisson

par le feu du torchis de cabanes. Si on les casse, les traces charbonneuses des brindilles du clayonnage sont bien visibles.

- un tesson de panse d'amphore découvert sur un remblai, qui n'a pu malheureusement être daté.

- une anse d'amphore dégagée de sa gangue d'argile, in situ et qui n'avait pas été déplacée par les engins de terrassement, à environ un mètre de profondeur.

Voici un extrait, à ce sujet, de la lettre de Mr LE GOFFIC, l'archéologue départemental, en date du 23 février 1987.

"J'ai eu l'occasion de rencontrer Patrick GALLIOU (2) la semaine dernière et je lui ai montré les tessons de poterie que vous avez récoltés sur le site de la zone artisanale de Plougonvelin.

Il m'a confirmé qu'il s'agissait bien d'un tesson de panse d'amphore et d'un fragment d'anse d'amphore, type PASCUAL, I (3), datant de la première moitié du siècle après Jésus-Christ qui a vraisemblablement servi à transporter du vin d'Italie...

Cette découverte est intéressante car nous n'avions, jusqu'à présent, aucun renseignement sur l'époque romaine dans cette région de Plougonvelin".

L'importation du vin en amphore est antérieure à l'occupation romaine (4) en Bretagne, ce qui montre qu'à la fin de l'Indépendance, il existait un réseau de communication maritime et routier permettant un commerce prospère.

C'est aussi la preuve du goût des celtes, déjà, pour le vin, qui venant de bien loin, était une marchandise coûteuse.

L'amphore qui était un vase pansu, à deux anses symétriques, col rétréci, avec ou sans pied, d'usage courant, destiné à la conservation et au transport des denrées alimentaires, dit le Larousse, n'était pas un récipient pratique.

Le poids du contenant était dit-on le même que celui du contenu, et la manutention rendue difficile par la forme conique du fond.

Les gaulois étaient en avance sur les peuples méditerranéens, et leurs occupants, car ils avaient inventé pour le transport des liquides la barrique qui pouvait se rouler.

"La tonnellerie, dont il nous reste des tonneaux entiers, et la boisellerie (confection de tamis) qui ne nous a laissé que des débris insignifiants sont des industries qui ont prospéré de toute antiquité dans les pays du Nord de l'Europe où les hommes ont pu étudier une matière première si abondante et la choisir selon ses qualités. La part d'invention des Celtes est attesté par le nom du tonneau qui paraît emprunté aux langues celtiques (TUNNA en bas latin)" (5)

1) P.R Giot, Annales de Bretagne 67, 1970, pp 45-65.

2) Patrick Galliou est l'auteur de "l'Armorique Romaine".

3) Les amphores sont d'un type identifié par le nom de la personne qui les a décrites et datées. Pascual 1 veut dire que c'est Pascual qui a décrit cette amphore sous le n° 1.

4) Protohistoire de la Bretagne-Editions Ouest-France page 302.

5) Les Celtes depuis l'époque de la Tène et la Civilisation
Celtique par H. Hubert.

6)

"Je ne blâme, ni ne loue, je raconte". Talleyrand.

LE NOM DE LA ROSE...

Il y a un roman policier de ce titre porté à l'écran ; cela n'arrive pas que dans les films, lisez plutôt.

Acte de décès de Venerabilis frater Raphaël Bazin (15 janvier 1653) (1) .

La mort du Père Bazin suscita quelque émotion comme on peut le voir par la note qui accompagne son acte de décès et qui est restée lisible quoique rayée.

"Religieuse et dévote personne, Frère Raphaël Bazin, Moine de l'abbaye de Saint-Mathieu et prestre mourut le 15^e jour de janvier 1653, après avoir resseu les Saints Sacremens de notre mère Sainte Eglise par moi, sousignant, vicaire perpétuel de la paroisse de Saint-Mathieu. (2)

Son corps fut -ouvert (3) et fut enterré le lendemain 16^e jour du mois de janvier en l'église de ladite abbaye".

"Nottés que le dit frère Bazin fut soubsonné d'avoir été empoisonné par frère Rupert Le Tourneux, prestre qualiffiant prieur claustral de ladite abbaye de Saint-Mathieu (4).

Hamon Grall, vicaire."

P. Levot dans la plaquette "L'abbaye de St Mathieu" nous dit qu'au XVII^{ème} siècle, l'abbaye était bien déchuée de son rayonnement et de sa splendeur.

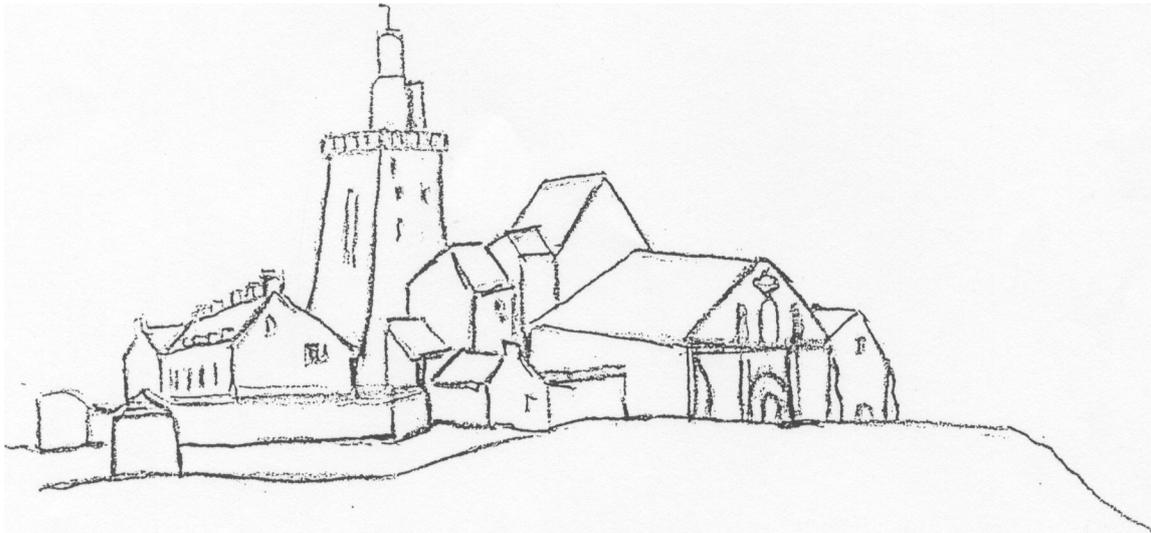
"Des procès-verbaux de 1618 et de 1624 constatent qu'on y voyait alors que quatre religieux et d'après un troisième procès-verbal du 13 avril 1639, il n'y en avait que deux ; encore avaient-ils abandonné l'abbaye ou l'office divin était célébré, plus ou moins souvent par quatre prêtres séculiers, au nombre desquels était le vicaire perpétuel de la paroisse".

Le vicaire perpétuel Hamon Grall était payé 200 livres pour ce faire (5).

En 1653, année de la mort du Père Bazin la discipline était donc relâchée depuis longtemps et la situation de l'abbaye déplorable.

Le Renouveau arrivera deux ans plus tard quand l'abbé commendataire Louis de Fumée passera un accord avec les Bénédictins de la Congrégation de St Maur qui travaillaient depuis plusieurs années à la réforme de l'Ordre. L'Eglise fut réparée et le service divin de nouveau assuré. (6)

- (1) Cité dans un manuscrit inédit de l'abbé F.M. 1899
- (2) C'était le titre du Recteur de la paroisse de St Mathieu, distincte alors de celle de Plougonvelin.
- (3) Autopsié
- (4) Prêtre ayant la qualité de Prieur dans une abbaye : c'est lui qui gouverne les religieux à la place de l'abbé commendataire.
- (5) Transaction du 8 juin 1649 cité dans le 6e inventaire des pièces qui sont dans leCRarrier de l'abbaye de St Mathieu.
- (6) en 1665, 10 moines réformésd'après le rapport de Colbertde Croissy, l'un des frères du Grand Colbert.



Couvent des Bénédictins à la pointe Saint-Mathieu, vers 1760 .

Il y a 200 ans !

Une bagarre sanglante à Plougonvelin.

Les victimes portent plainte.

Le 30 mai 1786, Valentin Le Coat, garde naturel (tuteur) de son fils Valentin, et Guillaume Le Coat portent plainte, ayant pris pour les représenter Olivier Mével, procureur, devant le Sénéchal de la Juridiction abbatiale de Saint-Mathieu, contre François Le Ru, demeurant à Brest, paroisse St Louis, et François et Noël Le Ru, demeurant à Kerjérome, paroisse de Plougonvelin.

Voici les faits tels que racontés:

"Le lundi 22 mai 1786, moi, Guillaume et Valentin (fils) Le Coat sortent du lieu de Kerzavid avec leur charrette, entre 4 et 5 heures du matin pour aller prendre du bois de lande à une garenne située au terroir de Kerdoniou. Après avoir ramené la première voiture tranquillement chez eux, ils retournèrent prendre une seconde. Ils se rendirent à leur destination et chargèrent leur charrette sans nul obstacle ; ayant encore repris leur première route avec leur voiture chargée, arrivés près de Landiguinoc par le chemin nommé "An hent-meur", à l'endroit nommé "Poul ar vein". Par la difficulté d'y passer sans se croquer, Guillaume Le Coat juge à propos de prendre la route par les garennes appartenant à la Demoiselle Launay du Conquet et relevant du fief de St Mathieu (ce qui explique que la plainte soit portée devant la cour de St Mathieu et non devant la juridiction royale de St Renan, à ce moment déjà

transférée à Brest). Il laissa à son jeune frère le soin de conduire seul la charrette. Il pouvait être alors environ 7 heures et demi du matin. Les accusés étaient sans doute au guet et vraisemblablement espéraient un moment favorable pour consommer leur crime ; à l'instant où ils aperçurent la séparation des frères Le Coat, ils ne balancèrent pas à les attaquer. François Le Ru, de Brest, armé d'un gros bâton de Lande où étaient: encore les racines, et François Le Ru de Plougonvelin muni d'une serpe ou faucille s'élançant sur Valentin Le Coat ; Le Ru de Brest lui décharge un grand coup de son bâton sur la tête et le terrasse ; François Le Ru de Plougonvelin lui décharge plusieurs coups de sa serpe et enfin reste immobile ; à l'aspect d'une telle scène, on peut juger qu'elle était l'émotion de Guillaume Le Coat ; il voit massacrer son

frère, il veut courir à son secours ; mais aussitôt Noël se réunit aux deux François Le Ru tombant sur lui ; il n'avait, non plus que son frère, rien en main pour se défendre et bientôt il est obligé de succomber sous les coups redoublés des Le Ru : son frère et lui restent sur le carreau, sans connaissance : ni l'un, ni l'autre ne sont point en état de se rendre compte de tous les traitements qu'on leur a faits ; heureusement pour eux, ils se trouvent à proximité des personnes charitables qui, excitées par la compassion, prennent leur parti, se mirent à huer les malfaiteurs et s'approchèrent ; enfin à force de prières et même de menaces, firent fuir les Le Ru et sans doute les empêchèrent de consommer leur crime : on veut dire de tuer les Coat.

On peut juger à quel point a été portée la violence du maltraitement fait dans les personnes de Valentin et Guillaume Le Coat par le procès-verbal qu'en a rapporté le sieur Pierre Hamon, maître en chirurgie et aux rapports le 22 de ces mois, contrôlés à St Renan le lendemain : il a été trouvé "au premier² plaies, l'une à l'occipital de figure irrégulière et étendue de 4 pouces ou environ, l'autre oblique de trois pouces ; toutes deux pénétrantes jusqu'à l'os, toutes plaies dangereuses puisque le sieur Hamon a estimé le traitement de chacun à cent livres, en l'état, sauf complication.

Une telle violence mérite bien d'être réprimée sévèrement par la justice et les accusés ne pourront se dispenser de payer des dédommagements considérables aux plaignants."

(Archives du Finistère - série 11 B - Juridiction de St Mathieu- Affaires Criminelles.)

La tragédie du Glaneur

30 décembre 1808

A l'époque la France était en guerre avec l'Angleterre : aussi tous les forts de la côte étaient armés et occupés par des garnisons.

En raison du cabotage le long des côtes et de la liaison avec les îles, le phare de St Mathieu était allumé et éclairé par une soixantaine de lampes à huile, de poisson le plus souvent. L'huile pour remplir la soute venait de BREST, en barrique, par bateau.

Le sloop "Le Glaneur", appartenant à 3 habitants du CONQUET : FLOCH, COLIN, et LE GUERRANIC, est réquisitionné pour l'approvisionnement du phare et coulé au canon, pendant sa traversée, par la batterie du château de Bertheaume.

L'un des propriétaires, rédige un "rapport en forme de plainte", "transcrit au bureau de la mairie du CONQUET pour y avoir recours en cas de besoin", et envoyé à Monsieur LACAU, commandant le 4^e arrondissement, côte Nord et au sous préfet de BREST.

Voici le récit du drame :

"FLOCH et associés ont l'honneur de vous exposer l'événement funeste arrivé sous la batterie Augereau hier 30 décembre à 7 heures du soir : le bateau "le Glaneur", commandé par le sieur LAUDREN, passait hier sous le fort de Bertheaume, venant de BREST, chargé d'huile pour le fanal de St Mathieu. Son capitaine avait été menacé, par Monsieur Le Fournisseur des huiles, au cas où il refuserait de partir, de le mettre au Fort La Loi (Le château de BREST où il y avait des prisons).

Sur cet ordre, il a appareillé de suite entre 9 heures et 10 heures du matin. Le temps étant très calme, il fut obligé de nager, et allant en dérive il n'était pas maître au fort Bertheaume car le courant l'entraînait sous la batterie Augereau (vraisemblablement la batterie de Creac'hmeur rebaptisé du nom de ce maréchal d'Empire), où il a mouillé à portée de fusil.

Le fort Bertheaume ayant hélé et brûlé une amorce, ladite embarcation a répondu : "Français, allant de BREST au CONQUET". Le même commandant dudit fort leur a répondu "Accoste ou je te coule", et au même instant tire un coup de canon, ce que l'embarcation en pouvait faire vu que le fils Spitalier (le sergent commandant la batterie de Bertheaume) ne leur donnait pas le temps, attendu que les coups de canon se suivaient trop rapidement.

La batterie Augereau ayant reconnu que l'embarcation était française a envoyé immédiatement une ordonnance à Bertheaume pour faire cesser le feu.

Le fils Spitalier ne l'ayant pas écouté, une seconde ordonnance lui fut envoyée, à qui il refusa d'ouvrir la porte, sous prétexte : que le bateau ne virait pas au fort. L'ordonnance lui représenta que les vents et courants étaient contraires, et que l'embarcation était mouillée sous la batterie Augereau.

Le capitaine de ladite barque ayant mis son canot à l'eau s'était fait connaître à la batterie pour être chargé par l'Etat d'objets dont la destination était St Mathieu et Le Conquet.

Le dit Spitalier a continué le feu malgré les représentations de la seconde ordonnance, d'où il résulte que l'embarcation a été coulée et que deux hommes sont morts.

Au moment même où l'embarcation coulait sous les pieds de deux hommes qui étaient à bord, et criaient au secours, le sieur Spitalier, sergent, a crié a haute et intelligible voix : "Bontant mieux, je la voulais par le fond" (1), pourvu que l'on puisse sauver les hommes, ce qui fut impossible vu le défaut d'embarcation sur la côte et le départ de la petite embarcation avec le patron vers Bertheaume.

Eu égard à ces causes, veuillez bien nous rendre justice.

Suivent les signatures de Bourasson, canonier de garde, chef de poste de la batterie Augereau et de 14 de ses hommes dont deux ont fait une croix, ne sachant signer.

Pour copie conforme :

M. PETOT, maire

Si le capitaine du navire qui, au moment du naufrage, était dans son annexe pour aller se faire reconnaître des batteries est sauvé, les deux matelots restés sur le bateau sont noyés.

Sur le registre des décès de Plougonvelin on peut lire, à la date du 5 février 1809 l'acte de décès de l'un des matelots.

"Yves JOURDREN à été tué le 30 décembre 1808 par des coups de canon du fort de Bertheaume, étant embarqué en qualité de matelot sur le sloop "Le Glaneur" du Conquet, venant de Brest.

Trouvé à Porsqui à 4 heures du soir.

Profession de marin, âgé de 64 ans, né à St Mathieu département du Finistère.

Epoux de Marie Laurence Larvor, sur la déclaration de deux amis du défunt..."

La mer fut le tombeau du second marin : il ne figure aucune trace de son décès dans les registres d'état civil de Plougonvelin, du Conquet, de Loc-Maria Plouzané et Plouzané.

Cette lamentable affaire n'eut aucune suite des autorités civiles et militaires : le premier Empire était un régime militaire et autoritaire qui couvrait ses soldats même quand il s'agissait de véritables soudards.

Le 16 février le Sous-préfet de Brest répondait au rapport que lui avait envoyé François Marie Petot à l'époque, maire du Conquet (1808-1809).
"...D'après le rapport actuel, les victimes de cet événement n'ont dû leur malheureux sort qu'à une obstination suivie à plusieurs époques de ne pas vouloir se faire connaître de la batterie..."

Le 2 mars 1809, le Maire du Conquet écrivait au sous-préfet de Brest, outré de ses conclusions.

"... Quant à l'objection que vous me faite que ces malheureuses victimes ne doivent leur malheureux sort qu'à une obstination à divers époques de ne pas vouloir se faire reconnaître par la batterie est fausse, et ne peuvent avoir été faite que par les auteurs du délit. Si cela avait été vrai, il aurait fallu les punir alors et non les assassiner, à présent qu'ils se faisaient connaître. Cela démontre clairement que c'était prémédité. Vous me dites que vous regardez cette affaire comme terminée ; j'ai l'honneur de vous faire connaître que je ne vois pas l'affaire comme vous : une affaire de cette importance ne se termine pas par la moindre poursuite et les personnes intéressées m'ont déclaré qu'elles étaient décidées à se pourvoir devant les
autorités supérieures l'on ne leur donnait la justice qui leur est due ..."

Même suite négative de la plainte devant l'autorité militaire qui, par la voie hiérarchique, envoie au maire du Conquet copie de la lettre du Ministre de la guerre à l'époque, Clarke, comte d'Hunebourg

"4 mars 1809

Bureau des Informations militaires

Général

... S.E. Le ministre de la police générale m'a transmis les plaintes qui lui sont parvenues sur le même sujet et je lui ai fait connaître que, d'après toutes les informations qui m'avaient été adressées, cet accident ne me paraissait pouvoir être

considéré que comme le résultat d'une imprudente obstination de la part du patron qui commandait le bateau.

Le Ministre de la guerre

Signé le Comte d'Hunebourg

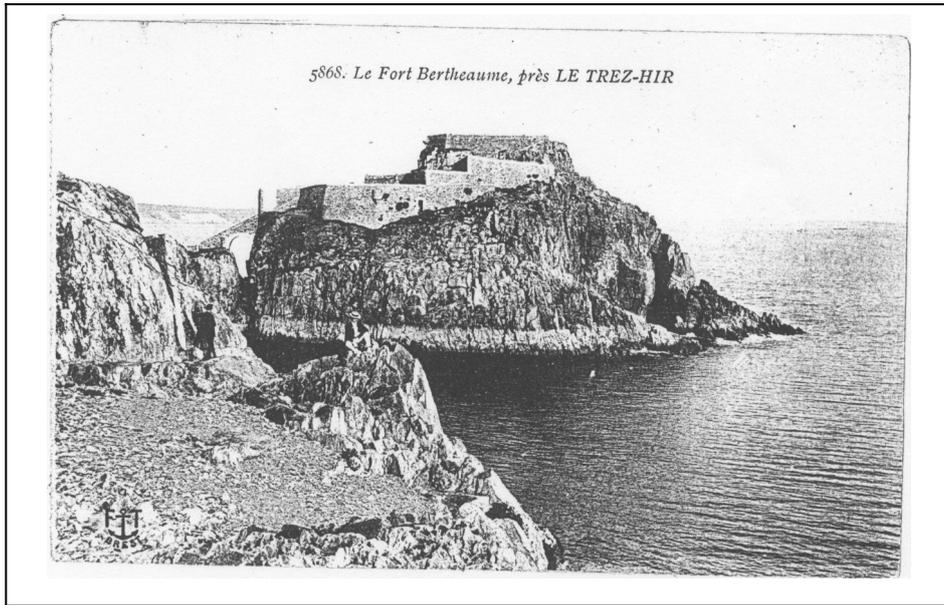
Pour copie conforme : le Général Commandant le Finistère : Motte."

Depuis plus de 15 ans que durait la guerre avec l'Angleterre, afin de s'opposer à un débarquement, de nombreuses troupes garde-côte stationnaient au Conquet et dans ses environs. La nombreuse population militaire amenait bien des désagréments pour la population civile : réquisitions de vivres et logements, menus larcins, bagarres et débauches.

L'affluence des troupes et les désordres occasionnés avaient nécessité l'implantation d'une brigade de gendarmerie à pied au Conquet en septembre 1808.

En relevant la correspondance relative au naufrage du "Glaneur", aux Archives de la Mairie du Conquet, j'ai trouvé une lettre du maire Petot au Commissaire de Police de Brest, qui à la même époque, le 4 avril 1809 rend compte: "qu'il s'est élevé une rixe entre les gendarmes et les militaires du 10^e embarqués sur les péniches garde-côtes stationnées au Conquet. Les militaires ayant amené à leur fête des filles publiques, j'ai donné l'ordre à mon adjoint de les faire partir. Le 31 mars, cet ordre leur fut signifié et elles partirent de suite. J'ai défendu de les recevoir et en même temps j'ai donné l'ordre aux gendarmes de les surveiller et de les faire évacuer de la commune si elles y rentraient. Le 2 avril une de ces filles fut aperçue par la gendarmerie qui m'en rendit compte, je donnais l'ordre à tous les gendarmes de se rendre à cinq heures du matin, le 3 chez les militaires qui avaient pris une chambre avec les filles pour les faire partir. Ce qui fut exécuté. C'est la raison qui a occasionné cette rixe".

(1) souligné dans le texte.



Le château de Bertheaume vers 1900

LES SAINTS DE CHEZ NOUS ET LES BETES

Quand l'Enfant Jésus naquit à Bethléem, dans la froidure de l'hiver, il fut réchauffé par l'âne et le boeuf, puis reçut l'adoration des bergers accompagnés de leurs moutons.

En souvenir de quoi, il est de légende constante de raconter, qu'à la nuit de Noël, aux douze coups de minuit, les bêtes parlent entre elles, et pour qu'elles puissent converser le ventre plein leur maître leur donne ce soir la double ration de nourriture.

Aussi ne faut-il pas être étonné de la sollicitude et des rapports confiants de nos Saints avec les animaux. Saint Guénaël (1) le patron de notre paroisse avait, dit-on une grande familiarité avec les fauves : "A l'époque il y avait des grands bois, car il y trouva une louve et ses petits qui lui obéirent avec une docilité exemplaire quand il leur demanda de quitter la place. "

Une autre fois vint se "réfugier sous son manteau un cerf, ardemment chassé, à bout de souffle et les chiens s'arrêtèrent ; la queue basse, aux pieds de Guénaël".

Saint Tanguy (2), qui dit-on, fonda l'abbaye de Saint-Mathieu, ne fut pas abandonné de Dieu après que pour son crime; le meurtre de sa sœur, il fut condamné, à un jeûne de 40 jours, en expiation, par Saint Pol, évêque de Léon.

"Après avoir passé sa quarantaine en continuelles prières, veillées et larmes, ne se substantant que de racines, de glands, de mûres et autres fruits sauvages, car il n'avait porté en ce lieu aucune provision, mais était entièrement jeté entre les bras de la Providence, laquelle ne lui manqua pas ; car au bout de 40 jours, comme il priaït, la face prosternée contre terre, un corbeau qui avait son nid en un arbre près de sa cellule lui apporta un beau pain blanc...".

La paroisse de Plougonvelin est une paroisse primitive créée aux premiers temps du christianisme dont le saint fondateur est Saint Convelen : la piété des fidèles l'invoque aussi sous les noms de Convel, Gonvel et Conval.

Convelen est un prénom autrefois porté.

Saint Gonvel, patron de la paroisse de Landunvez a une chapelle en ce lieu.

Sous les vocables de Convelen, Gonvel ou Convel, on ne sait rien de ce saint. Par contre il existe un manuscrit du XI^e siècle (3) relatant la vie de St Conval, à qui la piété populaire a érigé une chapelle à Hanvec.

Ce saint homme fut vers le VI^e siècle abbé d'un monastère , puis évêque de Tréguier. Il mourut à 96 ans.

Ce fut un grand thaumaturge ; sauf deux miracles originaux la poule ressuscitée et la louve reconnaissante, "il n'y a pas d miracles originaux et faits extraordinaires, car on ne peut compter, dans la vie d'un saint surtout d'un saint celtique les guérisons de muets, d'aveugles, de paralytiques de possédés et de lépreux".

Saint Conval avait une poule qui pondait chaque jour deux oeufs. Quand il allait à table la poule le suivait et quand, en mangeant il rompait le pain, les miettes étaient pour la poule qui les picorait au sol .

Il arriva qu'un jour la poule disparut : c'était le boulanger du monastère qui l'avait tué et caché le cadavre, pensant que personne, à part lui, ne pouvait le savoir.

Le Saint à son habitude chercha la poule avant d'aller à table, et devant son absence demanda "Ou est ma poule?"

Le boulanger commença par nier ; le Saint ne le crut pas et lui dit : "Tu l'as certainement tuée, cours me la chercher".

Il alla chercher la poule morte et la posa sur la table. Alors Saint Conval devant tous les moines qui étaient avec lui, leva la main et bénit la poule que revint à la vie ; elle se releva devant lui et mangea le pain que le Saint lui donna.

Elle vécut ensuite fort longtemps, mais à partir de ce moment ne pondit plus qu'un oeuf par jour.

Une autre fois, c'était une louve que attendait St Conval sur le chemin.

Saint Conval se promenait dans la plaine en bordure de forêt. Il rencontra une louve qui, quand elle le vit arriver, se jet a à terre, et baissant la tête rampa à ses pieds. Le Saint Homme comprit qu'elle lui demandait son aide et lui dit : "va en paix, je te suis".

Elle se releva, et le précédant le guida vers son repaire où se trouvaient trois petits loups aveugles dans leur nid ; elle les présenta à St Conval.

Ce que voyant, il coupa une branche d'arbre, la bénit, et avec les feuilles frotta les yeux des louveteaux qui trouvèrent aussitôt la vue.

Le lendemain, alors qu'il marchait dans la forêt, à l'endroit où il avait soigné les loups, il vit la louve venant vers lui : à ses pieds elle laissa tomber de sa gueule un anneau d'or, en présent .

Un des moines qui l'accompagnait prit l'anneau dans sa main, puis la louve, avec sa permission retourna vers ses petits.

Ces touchantes légendes sont parvenues jusqu'à nous à travers les siècles et il serait vraiment dommage de les laisser tomber dans l'oubli.

(1) Vie des saints de la Bretagne Armorique par Albert le Grand

(2) Ibidem

(3) Manuscrit en latin, publié, avec des commentaires par André Oheix, dans la Revue celtique 1911.



La rencontre de saint Guenaël et du comte Guérec

BAS-RELIEF, AUTEL DE L'ÉGLISE DE PLOUGONVELIN

Le rétable de l'autel fut détruit en 1944, lors de l'incendie de l'église.

Cette gravure est extraite de la plaquette de Louis Coudurier " De Brest au Conquet par le chemin de fer électrique"

A remarquer deux détails curieux par leur anachronisme : bien que la scène se passe au 6^e siècle, le comte Guérec est habillé en seigneur du temps de Louis XIV et armé d'un mousquet.

La Corvée Royale d'entretien des Grands Chemins à la fin de l'Ancien Régime à Plougonvelin.

Le duc d'Aiguillon, commandant en chef en Bretagne (1753-1768) et gouverneur de fait, est bien connu par ses démêlés avec les Etats de Bretagne soutenus par le Parlement, et ... par ses routes.

Partisan . d'une politique de Grands Travaux, il crée un réseau de routes entretenues par la Corvée : de 1755 à 1789, sous son impulsion, la Direction Générale des Ponts et Chaussées fait passer le nombre de lieues de routes praticables en Bretagne de 380 en 1757 à 950 (3800km) à la veille de la Révolution (1).

C'était un ensemble hiérarchisé :

- une grande route de 54 pieds, représentant la voie expresse actuelle à cette différence que le pont de Plougastel n'existant pas, la route de Quimper empruntait le pont de Landerneau ; elle était jalonnée de relais de poste à Morlaix, Landerneau, Chateaulin, Quimper.

- Des routes secondaires de 40 à 24 pieds : le chemin (An hent meur) qui nous intéresse est celui reliant le Conquet à Saint Renan.

Saint Renan rejoignait Brest par Gouesnou sur la route secondaire Lesneven-Brest. La carte de Cassini (l'ancêtre de nos cartes d'Etat-Major) à l'époque, 1768, n'indique pour désenclaver Plougonvel Le Conquet qu'un seul chemin sinueux reliant Lochrist au Conquet, et le Conquet à Saint Renan. L'anse de Poulconq n'étant pas alors comblé, le passage du Conquet à la digue de l'étang de Kerjean passait par les terres et ne suivait pas la bordure de côte.

Le tracé de la nouvelle route, indiqué en surimpression sur la carte emprunte l'ancienne route jusqu'au Pont de l'Hôpital, mais est modifié ensuite. Il est rectiligne comme il est coutume de s'imaginer les voies romaines : une conception militaire.

La paroisse de Plougonvelin, la Trêve de Lochrist-Le Conquet, et la paroisse de Saint-Mathieu étaient trois entités différentes chacune administrée par un organe délibérant : le Corps Politique (l'équivalent du Conseil Municipal) ayant à sa tête un Gouverneur (équivalent du Maire).

Le Corps Politique de Plougonvelin est amené à délibérer à ce sujet : "Ce jour du dimanche 10 janvier 1768, nous soussignés délibérants composant le Corps Politique de la paroisse de Plougonvelin, après avoir entendu au prône de la Grand'Messe du dimanche précédent la lecture faite par Monsieur le Curé (Vicaire)

des Ordonnances portées par Monseigneur le duc d'Aiguillon, Commandant en chef dans cette province et celles de Monseigneur Lebret, intendant et commissaire nommé par sa Majesté en la province de Bretagne, ensuite les ordres du Sieur Leroy, ingénieur des Grands Chemins et la demande faite en conséquence le même jour par Maître Hervé Joseph Keriguy... pour nous assembler pour nommer un syndic et des députés pour la nouvelle route que doit s'ouvrir de Saint Renan au port du Conquet, dont la tâche de notre paroisse doit suivre celle de Trébabu jusqu'à Saint Renan... avons convenu et nommons d'une même voix unanime pour syndic la personne de Noël le Guerannic, du lieu de Pouliot. près du bourg et après avoir examiné le rôle de la Capitation avons trouvé assez suffisant de nommer quatre députés seulement dont les noms suivent... Tenu dans la sacristie, lieu ordinaire de nos délibérations avant la Grand'Messe, lu et publié au prône de la grand' messe .

Le 10 janvier 1768

J. Jestin Curé (vicaire) de Plougonvelin (2)

"Le syndic des Grands Chemins, désigné par le Corps politique de la Paroisse est choisi parmi les notables sachant écrire. Sous le contrôle des Ingénieurs, le Syndic dirigeait la Corvée de la Paroisse; il était assisté d'un certain nombre d'auxiliaires appelés députés (1 pour 60 corvoyeurs) comme lui exempt de la Corvée personnelle, mais tenus de rester sur le chantier pendant la durée des travaux. Syndic et député étaient responsables et devaient signaler les absences ou les négligences des corvoyeurs souvent peu dociles" (1)

C'était un rôle peu enviable qui exposait aux violences et vengeances des paresseux ou absents.

La Capitation était un impôt direct attribué à tous les habitants sauf le clergé : c'était un impôt par tête et suivant la fortune.

Le rôle des capitations servait de base à la répartition de la Corvée par paroisse ; en principe 1 toise (lm95) par livre.

En 1768 s'ouvre la nouvelle route reliant le Port du Conquet à Saint Renan.

Les distances à entretenir, à la charge de 4 paroisses, était partagées ainsi, à partir de Saint Renan :

paroisse de Plougonvelin	6 460 mètres
paroisse de Trébabu	820 mètres
trêve de Lochrist-Le Conquet	6 730 mètres
paroisse de Saint-Mathieu	429 mètres (1)

Des bornes routières sur lesquelles étaient marquées le nom de la paroisse, la longueur de la route à entretenir (en toises) et la date d'érection, étaient plantées le long du parcours. Il n'en restait en 1910 qu'une quinzaine dans le Léon. (2)

"nous, soussignés, délibérants, composant le Corps Politique de Plougonvelin, après la remontrance (la demande) à nous faite par Noël Le Guerranic, syndic, dimanche dernier 19 mars, pour la nouvelle route de Saint Renan au Conquet, au sujet d'un poteau que la dite paroisse est obligée de fournir pour signaler sa tâche, nous avons d'une voix unanime et d'un commun avis trouvé à propos d'exempter le nommé François Poullaouec, tailleur de pierre, à condition qu'il fournisse et travaille ledit poteau pour le cinquième d'Avril prochain, de ce que peut lui devenir pour sa part dans le Grand Chemin. 20 mars 1768" (3)

Cette borne est peut-être celle qui est conservée au tournant de la route vers Trébabu. A part la date que l'on devine, le reste de l'inscription est illisible et il est impossible de savoir à quelle paroisse elle correspond. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'elle a été déplacée car sa position ne correspond à aucune limite de tâche.

Aussi, l'on peut toujours rêver, dans le doute, que c'est celle de notre paroisse, taillée par Poullaouec.

Il serait dommage qu'elle disparaisse.

La charge de la Corvée était très lourde pour Plougonvelin, dont les "corvoyeurs" devaient marcher 8 km avant d'atteindre un chantier long de 6 km 5.

Les plaintes sont amères et en 1789 les Cahiers de Doléances en sont l'écho.

- Cahier de doléances de Plougonvelin (215 feux)

"Nous nous plaignons de ce que nous sommes trop imposés dans la Capitation et que les grandes routes ont dépeuplé notre paroisse de gens riches" (4)
La Capitation étant en partie un impôt de répartition, plus on était nombreux et riches, moins la somme par tête était lourde.
La longueur de route à entretenir était également proportionnelle à cet impôt.
La facilité de communications par une route bien entretenue vers Brest incitaient les gens aisés à aller tenter leur chance et faire fructifier leur argent dans un port en plein essor depuis la guerre d'Amérique (1778-1783) .

- Cahier de doléances de Saint-Mathieu (22 feux)

"Nous demandons qu'il soit fait, par une contribution égale et proportionnelle de tous les ordres, et sur toutes les personnes des villes et des campagnes, sans aucune distinction, un fond suffisant pour l'abolition de la corvée des grands chemins" (4)

Les gens des villes étaient avantagés et le clergé exempté, ne payant pas la capitation.

La trêve de Lochrist-Le Conquet, ainsi que celui de Trébabu, reprennent mot pour mot celui de Saint-Mathieu.

Cela n'est pas étonnant car c'est Pierre Créach du Conquet, avocat du roi, Procureur Fiscal de la Juridiction de l'abbaye de Saint-Mathieu qui les a rédigés après avoir assisté à leur discussion.

C'est aussi peut-être la raison de leur modération car Maître Créach devait trouver bien agréable une route carrossable vers Brest.

Les cahiers de doléances des paysans de Cornouaille sont moins édulcorés, reflétant vraisemblablement mieux la révolte des paysans et peuvent se résumer ainsi : Nous sommes obligés de ferrer (empierrer) des chemins, sous peine de garnison, sur lesquels nous marchons pieds nus, pour les voitures des gens riches. Le logement des soldats, avec son cortège d'exactions, était le moyen usité à l'époque pour faire entendre raison aux paroisses récalcitrantes .

Les Corvées royales et seigneuriales furent abolies par l'Assemblée Constituante (Nuit du 4 août 1789 et loi du 15 mars 1790).

(1) Nos vieux grands chemins par J.Savina. Revue Archéologique du Finistère 1925.

(2) Quelques bornes routières du temps du Duc d'Aiguillon, par le chanoine Abgral. (3) Revue Archéologique du Finistère 1916.

(4) Archives du Finistère 187 G 8.

(5) Archives du Finistère 10 B 4.



Borne routière de corvée à l'embranchement de Trébabu sur la route Saint-Renan le Conquet.

Inégalités...

Les chiens ne naissent pas tous égaux devant la loi : Une "Vie de chien" change suivant les époques : aux uns la chaîne, aux autres la liberté.

- Chiens à privilèges sous l'Ancien Régime. Il valait mieux être chien de noblesse ou d'église que chien de roture.

En juillet 1714 était publié, au prône de la Grand'messe par le desservant, à Plougonvelin comme dans les autres paroisses du Léon, l'arrêt de la Cour rendu sur les conclusions de Monsieur le Procureur du Roi qui "enjoint à tous les métayers, paysans et autres personnes de condition commune de tenir leur chien à l'attache sous peine de 20 livres d'amende".

A cette époque, la paroisse était en même temps une unité religieuse et administrative, et étaient publiés en chaire aussi bien les mandements de Monseigneur l'Evêque que les ordonnances, arrêts et règlement du Parlement de Bretagne et les édits du Roi. Il est dit, dans les attendus que : "la plupart des gens de campagne les laissent sans être attachés de manière que les chiens chassent journellement, mangent les gibiers, et qu'il en arrive un autre inconvénient, c'est que parfois, mordus par des chiens enragés, ensuite attaquent et donnent la rage à quantité de bestiaux, d'enfants et de gens qui se trouvent répandus dans la campagne à les garder, d'où il est arrivé quantité de désordres, et particulièrement dans l'Evêché de Saint Malo..."

- Sous le premier Empire, bien que la Révolution ait passé; il était préférable d'être un roquet qu'un molosse ainsi qu'en témoigne l'arrêt municipal du Maire de Loc-Maria-Plouzané du 21 février 1801 prescrivant "d'attacher les chiens surpassant la pesanteur de trois livres et de museler les cochons pour les empêcher de fouiller la terre sous peine d'une amende au profit des pauvres".

(Archives paroissiales de LocMaria -Plouzané)

HISTOIRE DE LA DUNE DU TREZ-HIR (1677-1986)

L'ancienne batterie des Longs-Sablons- Achat par la commune de Plougoulin-
Projet d'un parc à huitre- Impécuniosité de la commune et vente de terrains.

- L'ancienne batterie des Longs-Sablons(1677-1857)

Un ingénieur militaire, Ste-Colombe , en 1677, en mission sur les côtes pour établir les défenses de Brest, préconise "d'élever un épaulement pour couvrir la cavalerie sur l'extrémité de la prairie et du plateau du Trez-Hir". (1)

Il est question d'une batterie, dite des Longs-Sablons, déjà ancienne à l'époque, lors de la guerre d'Amérique, sous Louis XVI dans la correspondance du marquis de Langeron, gouverneur militaire de Brest. (2)

Le nom "Longs-Sablons" est la traduction littérale en français de Trez-Hir par les ingénieurs du Roi ; ce n'était pas toujours le cas car les noms de lieu bretons, sur les documents militaires étaient bien souvent déformés : sur une carte du Premier Empire St Aouen devient St Avoine...

Une inspection du 22 mai 1793 constate que "cette batterie, vulgairement appelée La Redoute, parce qu'elle est établie sur le lieu d'une ancienne redoute, est montée de 5 pièces de 12 sur affût de côte ; elle est en assez bon état de service... Les canonnières s'y exerçaient à l'arrivée de la Commission... Le magasin aux ustensiles et le corps de garde sont en assez bon état..."

Il est ensuite parlé, pour l'ensemble des forts de la côte de l'état des canons rongés par la rouille tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, des gargousses de carton gonflées par l'humidité, de tonnelets de poudre datant de 15 ans, d'écouvillons manquants...

Aussi ne peut-on être surpris de la prudence de la commission qui insiste sur le manque de "clous d'acier et de marteaux" pour enclouer les canons en cas de débarquement réussi, afin que les assaillants ne puissent les retourner vers les défenseurs. (3)

Cette batterie, qui n'était plus occupée depuis 1806, désaffectée fut remise aux Domaines par le Ministre de la guerre le 19 mars 1857. L'emprise de la batterie, telle qu'elle apparaît sur le plan annexé au procès verbal de remise, est de 3 ha 80, dont trois quarts d'hectare de propriété litigieuse d'un terrain marécageux (l'actuel

parking) revendiqués par les Sieurs Michel et Penfrat en vertu d'un acte de partage du 3 novembre 1814 qu'ils semblent n'avoir jamais pu produire.

Le terrain militaire comprenait la totalité de la dune actuelle, située au sud de la route, de la propriété Lédan incluse, la propriété Bougeard comprise jusqu'à la propriété Khun écornée, puis, au nord de cette route quelques bandes de terrains actuellement aliénés aux propriétaires riverains. Le parking actuel y faisait également partie.

Le retranchement consistait en une levée de terre qui courait, parallèlement à la route, au sud, de la maison des Forces Armées à l'ancien tennis compris. Les bâtiments^ comportant le corps de garde, le magasin à poudre et un jardin (l'actuel enclos de la maison Bougeard) étaient loués à l'époque au Sieur Laboy, retraité des Douanes.

Avant la guerre, entouré d'un mur par le premier acquéreur, cet ensemble était appelé "Fort Marcharid" car habité à l'époque par une certaine Marguerite Le B...

Sur le plan, sur toute la longueur représentée du front de mer, sur une profondeur de 120 mètres, il n'est représenté qu'une longère, au niveau de l'arrière de la Maison des Force Armées dont il reste semble t-il une relique : "l'Oasis".

Achat par la commune

Par délibération du 2/2/1865, le conseil municipal de Plougonvelin demande la concession du terrain dépendant de l'ancienne batterie des Longs-Sablons. "Ce terrain serait d'une utilité incontestable aux habitants de Plougonvelin pour y déposer leur récolte de goémon."

Le 5 novembre 1865, le conseil municipal "à l'unanimité pense comme en 1862 qu'il est indispensable aux intérêts généraux des habitants que la commune soit propriétaire de toute la portion des dunes du Trez-Hir où l'on peut déposer le goémon."

Après l'enquête d'utilité publique des 13, 14 et 15 février 1866, l'empereur Napoléon III signe le décret d'utilité publique le 1^{er} décembre 1866.

Le 26 mars 1867 a lieu l'expertise faite par deux experts fonciers, l'un représentant la commune, l'autre les Domaines; le prix est fixé à 1 042 francs 72.

Le 22 mai 1867 le conseil municipal, présidé par Monsieur Michel Quéré, Maire, donne son accord.

La commune se libérera de sa dette en 5 annuités (4).

PROJET D'UN PARC A HUITRES (1866 et 1874)

Monsieur Charles Lainé était lieutenant de vaisseau en retraite, chevalier de la Légion d'Honneur, propriétaire d'une ferme à Kerzavid, domicilié à Brest, rue Foy.

Voici ce qu'il écrivait le 11 février 1866 au Commissaire enquêteur lors de l'enquête d'utilité publique d'acquisition de la dune du Trez-Hir par la Commune.

Depuis un an, il avait demandé au Ministre de la Marine et à l'Administration le droit d'établir un parc à huîtres sur la plage du Trez-Hir (un plan annexé représente la concession :un demi cercle tourné vers la mer dont le diamètre est la longueur séparant les propriétés actuelles Khun et Bougeard), et avait reçu une réponse favorable.

Ne voulant pas " embarasser la grève, si utile aux habitants pour la récolte du goémon et si agréable aux baigneurs, il a consenti à changer la position de son parc et à l'établir sur une portion marécageuse inutile à la commune".

Il demandait à acheter une partie marécageuse (le parkingactuel) et " pouvoir établir deux canaux de communication avec la mer en devenant aussi propriétaire de ce vieux corps de garde et de l'épaulement écroulé qui en dépend. (la propriété actuelle Bougeard) Je n'ai formulé ma demande qu'après avoir été certain de l'approbation du Conseil Municipal de Plougonvelin."

Il est exact que le Conseil Municipal le 5 novembre 1865 avait donné son accord, voyant avec plaisir " une branche de commerce nouvelle pour le pays."

Ce ne fut pas du goût de tout le monde, la spéculation foncière sur le terrain en bordure de mer battait son plein.

Monsieur Lainé se plaint le 19 avril 1866, dans une correspondance au secrétaire général de la Préfecture qu'une lettre anonyme avait été envoyée au maire de Plougonvelin où il était dit ceci par le corbeau:"Savez-vous que j'ai le bras assez long pour atteindre votre écharpe et la chaire de votre instituteur". Je pense sans en avoir confirmation que le secrétaire de Mairie était l'instituteur. "Mon premier mouvement a été de rire de cette lettre et de la lancer au feu, mais à la réflexion je me suis décidé à vous en donner connaissance parce que l'on dit aussi qu'on détruira l'influence que je cherche à prendre dans la commune."

Monsieur Lainé, avait mis comme il le dit lui-même dans l'affaire" toute la gracieuseté possible".

Il prenait à sa charge l'indemnité d'éviction du locataire du corps de garde : Monsieur Laboy.

Il s'engageait à faire les travaux de soutènement de la dune rongée par la mer.

Il faisait son affaire du litige de propriété invoqué par les Sieurs Michel et Penfrat, et en cas de production des titres, rendait le terrain.

"Alors les intérêts des riverains seront garantis à tout jamais et la grève du Trez-Hir sera complètement défendue de la mer et de la spéculation industrielle".

L'affaire n'aboutit pas vraisemblablement par suite des manœuvres et pressions des spéculateurs fonciers influents, mais au motif spécieux que la vente d'un bien acquis avec une déclaration d'utilité publique ne pouvait se faire que par une adjudication publique au plus offrant, alors que Monsieur Lainé voulait une cession de gré à gré. (5)

Une délibération du conseil municipal du 22 mai 1874 nous dit que Monsieur Lainé, toujours à ses rêves conchylicoles "a construit sur les dunes du Trez-Hir une cabane, en vertu de quoi il pouvait prétendre à une partie des dunes." Il dit avoir eu l'autorisation et obtint son petit lopin à l'extrémité ouest de la plage à cheval sur le ruisseau ce qui lui donnait un accès à la mer pour les marécages acquis par lui en face au nord de la route.

Ces espoirs furent trahis par les réalités....

- Au fil des délibérations du conseil municipal . . 1867 - 1986

Impécuniosité de la commune et vente d'une partie de la dune

- 1867 - La commune de Plougonvelin achète aux Domaines l'ancienne fortification des Longs-Sablons comprenant 3 hectares 80 de dune et marécages, et un corps de garde. Le prix est de 1 042 F payable en 5 annuités.

- 29 août 1869 - Le conseil municipal accepte de vendre à Monsieur Bécot 2 parcelles de la dune du Trez-Hir,

à savoir : C 1 093

2a 87ca

C 1094

4a

"Le conseil municipal considérant que les parcelles sont attenantes à la propriété dudit Bécot et n'étant d'aucune utilité à la commune, que la commune a besoin de fonds pour la reconstruction de l'école... émet le vœu que la commune soit autorisée à vendre les dites parcelles pour 500 fcs."

Ce n'était pas une mauvaise affaire : 7 ares vendus la moitié du prix d'achat de la totalité du terrain ; la mise initiale sera maintes fois récupérée par les ventes successives.

Le terrain cadastré C 1 093 fut entouré d'un mur par Monsieur Bécot qui y construisit un kiosque dans le goût de l'époque, et un pont passant au dessus de la route pour y accéder de sa propriété.

Cette passerelle est représentée sur la couverture du bulletin municipal de mai 1988.

Le pont et le kiosque furent démolis au cours de la dernière guerre par les Allemands qui aménagèrent à l'intérieur des murs un fortin.

Vendue après la guerre au Juge Végniard qui y construisit, "la maison du Juge", c'est actuellement la propriété de Monsieur et Madame Lédan.

La parcelle C 1 094, également enclose de murs par Monsieur Bécot pour en empêcher l'érosion de la mer, fut vendue vers 1922, en même temps que la maison de l'autre côté de la route, "l'Hôtel de la plage" à monsieur Le Goasguen.

Le jeu de boules, qui y était installé, devint alors un tennis.

- 9 mai 1870 - Toujours pas d'argent pour l'école. Un terrain vague, en bordure de la grève, vendu au plus offrant, Monsieur Pilvin, pour 400 fcs.

- pas de date - Toujours le même leitmotiv, l'école qui coûte cher.

3 pièces de terrains vagues faisant partie des dunes du Trez-Hir vendues à Messieurs Bécot et Pilvin et à Madame Lemonnier.

- 21 mai 1874 - Vente d'un terrain de 9 ares 25 ca à Monsieur Lainé qui avait construit une cabane. Ce terrain était situé sur le ruisseau qui longe "l'Hôtel des Bains".

- 6 juillet 1879 - La commune perd un méchant procès contre Madame Lemonnier, par un jugement du Tribunal Civil de Brest en date du 19 Mars 1879, elle est condamnée à verser 100 fcs à titre d'indemnité due jusqu'au jugement en raison du passage sur son terrain, par suite de l'impraticabilité du chemin reliant St Anne au Trez-Hir, et à une astreinte de 5 frs par mois jusqu'à ce que le terrain ait été refait : reconstruire la falaise effondrée !

La commune ne put arranger cette affaire qu'en août 1902 et, le montant de l'astreinte ayant fait boule de neige, dut payer alors 1 180 fcs.

Elle ne put payer l'avocat, Maître Girard qu'en septembre 1881, sur le prix d'une concession d'un terrain près de l'église "pour y construire un caveau et y élever un monument funèbre" au prix astronomique de 60 fcs or le mètre carré, l'équivalent en francs actuel de 1 500 fcs..., ce qui rapporta 1 206 fcs.

On vendit également pour faire de l'argent les arbres du cimetière.

- 6 juillet 1879 et 26 décembre 1880 -

"La commune sans ressources, se trouve dans la nécessité, pour faire face à ses frais, de vendre une maison et ses dépendances". Vente de la maison du corps de garde de l'ancienne redoute, habitée par le sieur Laboy, retraité des Douanes ; Monsieur Stears, d'origine américaine en est l'acheteur : dans un but spéculatif il avait acheté

de nombreux terrains en bordure de mer. Il l'entoure d'un mur pour éviter l'attaque de la mer, car face au sud, l'épaulement de l'ancienne fortification était écroulé.

A sa mort le terrain, avec sa maison, est vendu par licitation judiciaire, en août 1888, et acquis par Madame Lemonnier, dont une des descendante Madame de Caqueray céda le bien à Monsieur Cortellari, architecte, qui y édifia une somptueuse résidence avec piscine d'eau de mer. L'entourage de la très jolie porte en kersanton ouvragé, côté nord, provient d'un ancien manoir ruiné de Ploumoguier, celui de Kera-

nouët. C'est devenu par vente la propriété de Monsieur Bougeard.

- 1er octobre 1882 -

La mer tend à engloutir la totalité de la dune du Trez-Hir. Le conseil municipal "considérant que les progrès incessants des flots menacent de pénétrer dans les terres labourables, et que si la commune était obligé d'empêcher ou de réparer les dégâts causés aux dunes par les éléments, occasionnant des frais énormes à la commune, et bien au delà de ses ressources... est d'avis d'aliéner à l'unanimité la dite dune" .

Remercions le ciel que cette délibération n'ait reçu qu'un début d'exécution.

- 29 août 1886 et 5 avril 1887 -

p

Vente de 1100 m² et 862m² à Monsieur Stears. Il s'agit de terrains situés au nord de la route actuelle, qui à l'époque n'était qu'esquissée, entre la maison actuelle des Forces Armées et la propriété Le Goasguen.

- 22 Mai 1889 -

Monsieur Bécot demande l'aliénation pour 1000 fcs de terrain de la dune situé au nord de la route, devant des terrains lui appartenant, idem pour Monsieur Pity.

" Les acquéreurs s'engagent à laisser les riverains déposer leur goémon sur la partie dont ils demandent à devenir propriétaires"

- 20 Juin 1889-

Demande identique de Monsieur de Kergariou qui venait d'acheter en 1888, à la licitation Stears, un grand terrain sur lequel il devait édifier le " Grand Hôtel ".

Il en est de même pour Monsieur Pochard, et pour Monsieur Mével qui achète pour 1000 fcs la bande de terrain entre la route et sa propriété.

- 28 Mai 1907 -

Un décret présidentiel (cité dans une délibération du 20 Août 1911) délimite la propriété communale sur la section C 1094, de l'ancien cadastre, qui était déjà bien écornée par les ventes successives.

- 10 Avril 1973 -

" Le conseil,ouï l'exposé du Maire, considérant que le terrain que Monsieur Kuhn offre d'échanger (le terrain de 9 à 25 vendu le 21 Mai 1874 à Monsieur Lainé) , sans soulte, présente des avantages pour la commune (amélioration de l'écoulement du ruisseau finition de l'aménagement de la plage et élargissement de la voie.)

considérant que le terrain à céder sans soulte à Monsieur Kuhn (extrémité ouest de la dune) peut être détaché sans inconvénient de domaine communal"... donne son accord à cette transaction.

-27 Janvier 1986 -

Achat par la Commune aux consorts Le Goasguen du tennis, l'ancienne parcelle de 4 ares acquise en Août 1869 par Monsieur Bécot,dans le cadre de l'aménagement du Trez-Hir, pour un montant de 110 000 fcs.

Tant et si bien, que tel peau de chagrin, les 3 hectares 80 se trouveront réduits d'un tiers et, avec toutes ces ventes, c'est miracle qu'il en reste autant.

1) S.H.A.T - Archives du Génie.

2) Archives de Brest- fonds Langeron.2 S 9

3) A F 18 L 98

4) A F 2 Q 123/2

5) Ibidem.

Le pauvre et sa vache, à Plougonvelin au milieu du 18^e siècle
Le contrat de "palmage", la "vaine pature" et "les enclosements"

Au milieu du 18^e siècle, il y avait beaucoup de misère et les pauvres gens avaient de la peine à vivre, et même à survivre sans être obligés de mendier.

La cause principale est la courbe démographique ascendante : une certaine richesse du pays au siècle précédent, la stabilité politique, la régression des épidémies et la diminution de la de la mortalité néonatale par l'éducation des sage-femmes ; on est dans une économie rurale où la concentration des exploitations agricoles et la disparition des petites fermes font qu'il y a beaucoup de bras inemployés et, en conséquence, peu payés, car dit une réponse du Recteur de Plougonvelin à une enquête de son évêque en 1774 sur la pauvreté, "Les riches, quoique en petit nombre labourent leurs terres par eux mêmes et par leurs domestiques."

On dénombre, toujours indiqué par le Recteur, 175 pauvres à Plougonvelin, Lochrist, Le Conquet, à l'époque réunis' dans une seule paroisse, sur environ 2 000 habitants.

Le journalier habitant une mesure possédait souvent un petit jardin où il cultivait des légumes : pois, fèves, une sorte de lentille : la vesce, un peu de panais, une racine qui servait aussi bien à l'alimentation humaine qu'animale. Le maigre salaire, quand il y avait du travail, ajouté aux fruits du jardin permettait très frugalement et chichement d'élever une famille souvent nombreuse si l'on avait une vache ou deux.

On n'élevait, quand on était démuné, ni cochon ni volaille qui se nourrissent de grains réservés à l'alimentation humaine. La pomme de terre n'était pas encore introduite.

Aussi, la vache que paissait le long des chemins, ce que l'on voyait encore il y a une trentaine d'années, et sur les terrains non clôturés de la paroisse était pour le pauvre une providence car les hivers bretons sont doux et humides, et même en mauvaise saison l'herbe pousse drue.

Quand l'argent est si rare, il était difficile d'acheter une vache et de la payer comptant.

A l'époque l'on trouve dans les minutes de notaire de nombreux contrats de louage d'animaux, des contrats de " palmage ". C'est une dénomination qui a complètement disparue et que l'on retrouve dans aucun dictionnaire ; toutes les classes de la société font ainsi fructifier leur argent.

A un moment où il est fréquent de constituer des rentes au maximum "au denier vingt", soit 5%, il est particulièrement fructueux de louer une Vache à qui ne peut l'acheter, malgré le risque et la dépréciation du capital par vieillissement : une vache valant 15 livres est louée à l'année 2 livres 15 sols (20 sols = 1 livre) soit un intérêt de 18%.

En exemple, le résumé d'un contrat de "palmage" passé le 14 février 1739, devant Maître Fourdillis, notaire à St Renan, entre François Le Gouez, boucher à Recouvrance, paroisse de Quilbignon et Yves Bougaran demeurant au village de Vinicoz à Plougonvelin.

"Ledit Bougarana, en sa possession, une vache à lait, pie-noire âgée d'environ 3 ans, estimée 15 livres, appartenant audit Gouez qui déclare céder et laisser audit Bougaran qui accepte, à titre de louage, à la charge dudit Bougaran d'entretenir ladite vache en bon père de famille, et de payer audit bailleur la somme de 2 livres par an pour les profits que lui produira ladite vache".

Le contrat est passé pour 3 ans "même au delà dudit temps en cas que le dit bailleur veuille et juge à propos de laisser la dite vache ..."

Une hypothèque de bonne exécution du contrat est prévue.

"A l'exécution desquelles conditions les parties s'obligent chacune, en ce qui les touche, sous l'obligation de leurs biens meubles et immeubles, présents et futurs".

Et, c'est malheureusement fréquent à l'époque : "les parties ont déclaré et affirmé, ne savoir signer".

Au cours des siècle, certains terrains vagues, les "communs les "franchises" sont considérés " comme une propriété collective, libre de toute charge seigneuriale, alors que les seigneurs se proclament propriétaires de toutes les terres vaines et de toutes les landes", prétentions appuyés par la jurisprudence du Parlement de Bretagne.

Les terres de Plougonvelin - Le Conquet dépendaient, pour leur plus grande partie du fief de la seigneurie abbatiale de Saint-Mathieu.

Le Recteur de Plougonvelin cite comme principale source de l'indigence dans sa paroisse "tous les communs (terrains vagues) encernés par voie de féage : ceux, qui, avec l'appui d'une vache ou deux, pouvaient subvenir à eux-mêmes ou à leurs enfants, se trouvent dans l'impossibilité, à défaut de pâturage, de nourrir leurs bestiaux" .

- - encerner veut dire entourer d'une clôture.
- - le féage est une concession d'un terrain par le seigneur du lieu à un particulier, le plus souvent en cas de défrichement.

Il reste des traces de cette tenure dans les noms de champ à Saint-Mathieu il y a "un féage Coz Castel".

"La limitation des droits d'usage, voire leur suppression en cas de clôture, paraît particulièrement insupportable aux plus défavorisés, ceux qui trouvent dans les terres incluses des espaces., pour faire paître leur vache".

En 1789, le Cahier de Doléances de Plougonvelin se plaint de la clôture des terrains vagues, et celui de Plouarzel proteste contre les clôtures qui barrent les chemins, empêchant la circulation et isolant les sources, abreuvoir du bétail.

Sources consultées, utilisées et citées :

- Archives du Finistère dossiers 4E251-8 et 4E251-30
- La plaquette tirée à part du bulletin de la société Archéologique du Finistère, tome 115, intitulée : "1774 - Les Recteurs Léonards parlent de la misère" par Fanch Roudaut, Jean-Louis Le Floch et David Collet.

VIEILLES PIERRES DE SAINT-MATHIEU

Quand, en juillet 1796, Budoc Provost acquit l'abbaye de Saint-Mathieu, à l'exclusion de l'église et du donjon, il s'empressa, de la démolir et d'en vendre les matériaux.

Aussi ne peut-on être surpris, qu'à Saint-Mathieu, Michel Le Ven, il y a une quarantaine d'année, en aidant à la démolition d'un âtre, ait trouvé une pierre de taille armoriée, d'environ 80cm sur 80cm, protégé du feu parce que retournée. Il s'agit d'un blason, surmonté d'une mitre et d'une crosse emblèmes de la dignité et du rang des abbés de Saint-Mathieu.

La représentation, des armes, en termes d'héraldisme est de gueules (rouge), à bande d'or : ce sont les armes des Menou. Elles sont encadrées de deux rameaux.

Il y eut deux abbés de Menou, Louis de 1658 à 1702 à qui succéda son demi-frère Claude 1702 à 1721.

Sur des gravures anciennes de l'abbaye, la porte voûtée d'accès actuelle était surmontée d'un écusson aux armes de Bretagne, toujours existant et conservé au musée des "Amis de Saint-Mathieu"; sur les piliers latéraux, de part et d'autre de la porte deux autres écussons, à hauteur d'homme, dont à droite, celui qui a été retrouvé parfaitement reconnaissable. Son ancien emplacement est toujours visible dans la maçonnerie. La date 1672 apparait au dessus de la porte sur des reproductions anciennes, ce qui met la construction à l'époque du premier abbé de Menou.

A un moment où l'on parle de la mise en valeur de l'abbaye ces identifications et localisations sont intéressantes", le troisième blason ornant cette entrée monumental, martelé, est toujours visible dans la maçonnerie, mais malheureusement inidentifiable.

Michel Le Ven estimant qu'il est seulement dépositaire de cette pierre chargée d'histoire, a refusé jusqu'ici de s'en séparer, ne voulant pas, qu'en dehors de toute signification, elle aille moisir dans un musée quelconque ou orner le jardin d'une maison moderne.

Par respect du passé et de son héritage, il en fait don à condition qu'elle retrouve sa place primitive.

La mairie de Plougonvelin entreprend les démarches nécessaires auprès de l'architecte des Monuments Historiques.



Pierre armoriée (blason des Menou)

Pour le mois de Noël, une chronique édifiante Attestation d'un miracle inédit de Dom Michel Le Nobletz faite devant notaire, à la demande du Recteur de Plougonvelin en 1753.

Dom Michel Le Nobletz, né en 1577 meurt en 1652 au Conque pauvre comme il avait vécu, léguant avec humour à ses héritiers " un beau rien dans un coffre".

Son apostolat s'est exercé, en partie, à Saint-Mathieu où il vécut un certain temps en ermite dans une grotte de la falaise, et au Conquet, alors dans la paroisse de Plougonvelin. Il prêcha et convertit beaucoup dans les îles et ports de Basse Bretagne.

Pour être Saint il y a deux étapes :

- La première, c'est la déclaration d "héroïcité " des vertus.

Ce fut fait le 6 Avril 1897, il est donc " Vénérable ".

- La seconde, non franchie, est deux miracles prouvés, mais malheureusement les miracles anciens tels que celui raconté plus bas ont été jugés trop lointains et imprécis. On attend des miracles récents: ou le Vénérable Dom Michel boude ou les fidèles ne l'invoquent plus avec assez de ferveur.

"L'an mil sept cent cinquante trois, le dix septième août après midi, nous Maîtres Jean Fourdillis et Guillaume Desloges, notaires royaux de la Sénéchaussée de Brest, demeurant séparément en la ville et paroisse de Saint Renan, certifions et rapportons que, sur les réquisitions de Vénérable et discret Messire Guillaume Carquet, prêtre recteur de la paroisse de Plougonvelin demeurant en son presbytère au bourg trévial de Lochrist, de la paroisse de Plougonvelin, nous nous sommes transportés en sa compagnie jusqu'à la demeure de Jean Furic, maréchal-ferrant de profession et de Françoise Causeur son épouse demeurant audit Saint Renan aux fins ci-après :

Ladite Françoise Causeur a déclaré qu'il y a environ deux ans qu'elle se trouva tellement infirme, qu'elle ne pouvait se mouvoir qu'au moyen de béquilles ; son état ne faisait qu'empirer et ne pouvait bouger ni bras ni jambes. Elle fut obligé de s'aliter ; et dit, de plus, qu'elle a cherché tous les moyens possibles pour avoir du soulagement, mais inutilement ; et qu'enfin, après beaucoup d'entreprises,

de dévotions et de pèlerinages, voyant qu'elle ne se trouvait pas mieux elle résolut de souffrir ses infirmités avec patience et résignation, à la volonté de Dieu.

Déclare en outre, qu'étant dans cet état pitoyable sans espérance de guérison, Claude Le Lan, aussi maréchal-ferrant de cette dite ville et paroisse, revenant de la Mission de Milizac, au commencement du mois d'octobre dernier, se trouva chez elle et fut d'avis de s'adresser au Bienheureux Michel Le Nobletz, lequel a la réputation d'avoir obtenu du Seigneur plusieurs guérisons pour ceux qui s'adressaient à son intercession.

Ce que ladite Françoise Causer dit avoir fait avec foi et confiance et que, dès le lendemain, elle se sentit soulagée. Et, au bout de quatre jours après, elle se leva elle-même du lit, sentit ses forces augmenter de plus en plus, et jusqu'au point d'exécuter la promesse qu'elle avait faite d'aller visiter la tombe du Bienheureux à Lochrist, lequel voyage elle déclare avoir fait à pied tant pour y aller que pour s'en retourner le dimanche vingt neuf juillet dernier.

Lesquelles déclarations Ladite Causeur a faites et dictées elle-même et celles lui avons lues et relues ; elle a déclaré les trouver justes et les a certifiées véritables en présence dudit Jean Furic, son mari lequel a pareillement attesté et certifié le contenu ci-dessus comme ayant été témoin des faits décrits.

Et le dit Jean Furie signe et ladite Françoise Causeur affirmant ne savoir signer, a prié et requis de signer pour elle Laurenl Tromenec dudit Saint-Renan présent".

suivent les deux signatures.

"En raison de quoi ledit Sieur Recteur de Plougonvelin, pour la gloire de Dieu et pour la dévotion à l'égard du Bienheureux Michel le Nobletz, nous a requis de faire un acte à valoir et servir que de raison..."

Suivent les signatures des notaires royaux:

Fourdillis et Desloges. (2)

(1) d'après "Vie du Vénérable Dom Michel le Nobletz" par Alexandre Cozian

(2) Archives du Finistère 4 E 251-